

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 462

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 22

À la dernière phrase de l'alinéa 27, supprimer le mot :

« donc ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.